

LE SYNDICAT DES AGENTS DE CONDUITE QUI ASSURE !

Fidèle à ses valeurs, la FGAAC-CFDT milite depuis près de 128 ans pour L'INTÉRÊT DES CHEMINOTS ET DES AGENTS DE CONDUITE EN PARTICULIER.

Ses adhérents ont la possibilité de souscrire auprès de la S.A.A.M. un contrat d'assurance couvrant le RISQUE DE DESCENTE DE MACHINE, QU'ELLE SOIT TEMPORAIRE OU DÉFINITIVE, supprimant en partie les DÉSAGRÈMENTS ENGENDRÉS PAR CE TYPE DE SITUATION.

Le travail effectué avec cet organisme est une illustration parfaite de cette volonté à défendre les AGENTS DE CONDUITE.

Mais être adhérent FGAAC-CFDT, c'est aussi BÉNÉFICIER DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS sur d'autres types de produits tels que L'ASSURANCE AUTOMOBILE, L'HABITATION, L'ASSURANCE-VIE OU LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ.

MONTANT MENSUEL DE LA COTISATION SAAM

Age	Cotisation SAAM uniquement		Adhérent FGAAC-CFDT Cotisation SAAM	Cotisation SAAM uniquement		Adhérent FGAAC-CFDT Cotisation SAAM	Cotisation SAAM uniquement		Adhérent FGAAC-CFDT Cotisation SAAM
	Indemnité descente de machine pour un capital de 25 000 €	Indemnité journalière 10€/jour d'arrêt de travail ou de maladie	Option 1	Indemnité descente de machine pour un capital de 25 000 €	Indemnité journalière 15€/jour d'arrêt de travail ou de maladie	Option 2	Indemnité descente de machine pour un capital de 25 000 €	Indemnité journalière 20€/jour d'arrêt de travail ou de maladie	Option 3
35	22,02 €		20 €	26,24 €		25 €	33,89 €		30 €
36	23,04 €		20 €	27,24 €		25 €	34,91 €		30 €
37	24,16 €		20 €	28,33 €		25 €	36,03 €		30 €
38	25,38 €		20 €	29,54 €		25 €	37,25 €		30 €
39	26,74 €		20 €	30,86 €		25 €	38,61 €		30 €
40	30,36 €		20 €	34,41 €		25 €	42,23 €		30 €
41	32,20 €		20 €	36,22 €		25 €	44,07 €		30 €
42	35,25 €		20 €	39,21 €		25 €	47,12 €		30 €
43	38,76 €		20 €	42,65 €		25 €	50,63 €		30 €
44	42,80 €		20 €	46,61 €		25 €	54,67 €		30 €
45	51,84 €		20 €	55,47 €		25 €	63,71 €		30 €
46 *	53,95 €		20 €	58,60 €		25 €	66,90 €		30 €
47 *	68,76 €		20 €	73,41 €		25 €	82,01 €		30 €
48 **	48,77 €		20 €	53,42 €		25 €	61,62 €		30 €
49 ***	47,84 €		20 €	52,49 €		25 €	60,67 €		30 €
50 et + ****	38,29 €		20 €	42,84 €		25 €	50,82 €		30 €

Pour le contrat classique : * Capital limité à 20 000 € ** Capital limité à 10 000 € *** Capital limité à 7 500 € **** Capital limité à 5 000 €

IMPORTANT

Dans le contrat classique, le capital maxi DIMINUE À PARTIR DE 45 ANS passant à 20 000 € de 46 à 47 ans, puis à 10 000 € à 48 ans, à 7 500 € à 49 ans, pour finir à 5 000 € à partir de 50 ans.

Dans le cas du contrat S.A.A.M. ADHÉRENT FGAAC-CFDT, le capital en cas de descente de machine RESTE À 25 000 € et ce, quel que soit l'âge !

PARCE QUE CA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES, RASSUREZ-VOUS !

**ASSUREZ-VOUS EN ADHÉRANT A LA FGAAC-CFDT
ET SOUSCRIVEZ UN CONTRAT S.A.A.M. !**

**RESERVE AUX
ADHERENTS!**



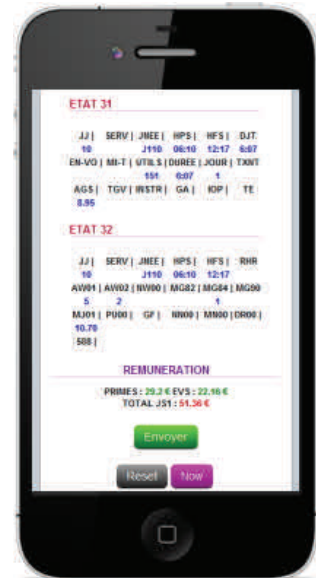
MATA

MODULE D'ASSISTANCE INFORMATISEE AUX ADHERENTS



NOUVEAU

Nécessite une connexion internet



**CALCULEZ VOS PRIMES, VOS INDEMNITES
ET VOS ALLOCATIONS AUTOMATIQUEMENT !**

LA FGAAC-CFDT, C'EST BIEN PLUS QUE LA DEFENSE DE TON METIER !

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ UN MILITANT FGAAC-CFDT